



### Le statut de cohabitant: qu'est ce c'est?

Pour déterminer le montant des allocations, la réglementation chômage tient compte de la situation du ménage des personnes qu'elle indemnise. Elle distingue trois catégories : les personnes ayant à leur charge une ou plusieurs personnes (enfants, conjoints, parents, ...), les personnes isolées (vivant seules) et **les cohabitants, personnes qui vivent avec au moins une personne qui a un revenu.**

Ce n'est que depuis 1980 que le statut cohabitant a été instauré. Il s'agissait d'une mesure purement budgétaire pour faire des économies et ce sont les femmes (65% en 1982) et les jeunes qui en ont été les principales victimes. Du jour au lendemain, parce que vivant avec une personne qui a un revenu, elles ont vu leur allocation de chômage sérieusement amputée dès que la durée du chômage dépassait les 2 ans. Leur allocation ne tenait plus compte ni du salaire ni de la durée de carrière.

Même si, depuis 2012, toutes les catégories tombent à un forfait mais la différence reste substantielle entre l'allocation d'une personne ayant le statut d'isolée et celle d'une personne cohabitante.

Cette mesure qui a surtout touché les femmes a renforcé le patriarcat en les reléguant dans une position d'infériorité et en les privant de leur autonomie économique et financière. En plus, l'article 80 de la loi exclut les personnes cohabitantes qui ont une durée de chômage considérée comme anormalement longue.

Aujourd'hui, la famille n'a plus un modèle unique : monoparentale ou recomposée, elle peut aussi être formée d'amis, de cousins, de frères et sœurs...

Or, par ces temps de crises en tout genre, la logique voudrait que pour s'en sortir, on puisse se soutenir, s'entraider, vivre ensemble. Le statut cohabitant empêche toute solidarité et appauvrit les familles. Pour toutes ces raisons, le statut cohabitant est discriminant et injuste, il faut le supprimer !!



# Pour ou contre la suppression du statut de cohabitant ?

## Qu'en pensez-vous ?



### CE QU'ILS DISENT



**PS**

**POUR :** « nous avons pris l'option d'une individualisation des droits c'est-à-dire une suppression progressive du statut de cohabitant »



**ÉCOLO**

**POUR :** « nous sommes pour l'individualisation des droits (...) » le système actuel est « un découragement de la solidarité »



**PTB**

**POUR :** « tout le monde devrait avoir un statut individualisé (...) c'est vraiment une pénalité anti-amour... »



**MR**

**CONTRE :** « individualisation des droits ? Est-ce qu'on prend le revenu de chef de ménage (...) ou celui de l'isolé ? et alors on met tout le monde à 860 euros ... »



**DÉFI**

**POUR MAIS** « notre objectif est d'aller vers l'allocation sociale unique (...) on garantirait un revenu équivalent à ce qui est considéré aujourd'hui comme le seuil de pauvreté... »



**cdh**

**POUR :** « ce statut de cohabitant a un certain nombre d'effets pervers (...) nous souhaitons progresser dans l'individualisation des droits »

### CE QU'ILS ÉCRIVENT :



**PS**

**POUR :** « pour toutes les aides sociales, la solidarité ne doit plus être un poids pour les gens qui partagent et contribuent à un même ménage. »

**ÉCOLO**

**POUR :** « individualiser les droits sociaux répond à l'évolution des familles, supprime les actuelles discriminations liées à l'état civil ou à la cohabitation et permet à chaque personne adulte de bénéficier de droits propres. »

**PTB**

**POUR :** « nous individualisons le droit aux allocations sociales, à commencer par les allocations de chômage. »

**MR**

**RIEN SUR LE STATUT DE COHABITANT** sauf pour les personnes en situation de handicap bénéficiant d'un revenu d'intégration : « les effets du « prix de l'amour » sont une entrave au bien-être des personnes en situation de handicap. »

**DÉFI**

**POUR :** le parti dit rester « fidèle à sa ligne doctrinale de tendre vers une individualisation des droits »

**cdh**

**POUR :** « assurer une couverture sociale universelle, indépendante de la situation personnelle (isolé ou cohabitant) et du statut. »



### CE QU'ILS FONT

Le statut cohabitant est sexiste et injuste, il faut le supprimer. Ce statut a été instauré dans les années 80 pour faire des économies, principalement aux dépens des femmes à qui on a réduit les allocations ou autres indemnités sous prétexte qu'elles vivaient avec une personne qui a un revenu. Cette perte de revenu a de nombreuses conséquences sur les ménages : pauvreté, santé, logement, pension, perte d'autonomie, ...

Mis à part le PTB, tous les partis ci-dessus ont déjà été au pouvoir à différents niveaux et aucun d'entre eux n'y a négocié la suppression du statut cohabitant.